

**COMPTE RENDU du Conseil D'école
du R.P.I de Merceuil – Montagny les Beaune**

VENDREDI 12 NOVEMBRE 2010

Présents :

Equipe pédagogique : Mmes Bénard, Lassalle, Millot, Vaudoisey, Bijard et Loisy, Monsieur Vercellone .

Les parents d'élèves élus : mesdames Surrel, Pereira, Lucien, Frater, Joly et Clerc

Invités : Monsiuer Rion, conseiller municipal de Montagny les Beaune, monsieur Caillot, conseiller municipal de Merceuil, monsieur Lalauze, conseiller municipal de Merceuil.

Invités excusés : Madame TOP, Inspectrice de L'Education Nationale, M Rebourgeon, Maire de Merceuil, M. Blin, Maire de Montagny-les-Beaune, Mme Devigne Conseillère Municipale de Montagny-les-Beaune, Madame Goislard, Conseillère Municipale de Montagny-les-Beaune, Mr Barbiery, vice président de la ciommunauté d'agglomération Beaune Côte et Sud, Mesdames Bonnet, Petit , Gaillard, Rizet, représentantes de parents d'élèves.

La réunion est ouverte à 18h15 par la directrice qui accueille les représentants des parents d'élèves élus et les différents membres du conseil d'école.

Des excuses sont présentées pour le bug informatique survenu lors de l'envoi des invitations.

I. INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL D'ÉCOLE

Nous accueillons deux **nouvelles enseignantes** dans notre équipe pédagogique:

Mme Lassalle, qui remplace Anne Jeannelle sur le poste de Maternelle de l'école du grand sapin de Merceuil.

Melle Germain, qui assure la décharge de direction les lundis dans la classe de ce1 ce2.

De nouvelles personnes ont également fait leur apparition dans l'équipe éducative :

Brigitte Bourgeon, EVS, employée 20 H00 par semaine par l'Education Nationale et remplaçant madame Rebillat.

Catherine Vigier Bonfils, Auxiliaire de Vie Scolaire, attachée à la classe de ce2 cm1 de Madame Vaudoisey.

Laurence Mâle, atsem remplaçant Marie-Line Tiercin, employée communale.

Nous accueillons également de **nouveaux représentants de parents d'élèves**.

Les élections des représentants des parents d'élèves ont eu lieu le vendredi 15 octobre 2010.

Les deux parents de chaque famille pouvant voter, 232 parents étaient inscrits sur la liste électorale cette année. Parmi eux, 162 ont voté: 18 bulletins ont été comptés nuls, 144 suffrages se sont exprimés en faveur de la seule liste indépendante. Ainsi ont été élues:

Patricia Surrel (classe de PS -et ce1 ce2)
Karine Bonnet (classes de MS –et ce2 cm1)
Cécile Pereira (classes de GS –et ce2-cm1)
Nadia Lucien (classe de CP)
Sophie Frater (classe de ce1 ce2)
Séverine Petit (Classe de ce2 cm1)
Cécile Gaillard (classe de cm2)
Noëlle Joly (classes de cp et ce2 cm1)
Laëtitia Rizet (classes de cp et ce2 cm1)
Chrystelle Clerc (classes de GS et ce2 cm1)

Quelques rappels sur le rôle et les compétences du conseil d'école :

Le conseil d'école se réunit une fois par trimestre : les prochaines dates sont arrêtées au 11.02.2011 et 10.06.2011.

C'est l'instance privilégiée de communication et de dialogue entre les administrations de tutelle, à savoir les mairies, la communauté d'agglomération et l'inspection de l'éducation nationale, l'équipe pédagogique, et les parents d'élèves.

On y évoque l'organisation générale de l'école, les projets pédagogiques du RPI, le projet d'école rédigé tous les trois ans, les problèmes de sécurité au sein des établissements, les questions matérielles...

II.EFFECTIFS DE L'ECOLE

➤ un tableau est présenté à l'ensemble des membres du conseil.

Rpi Merceuil Montagny Les Beaune Effectifs au 08.11.2010					
Lieu de scolarisation	enseignant	classe	Effectif total	Merceuil	Montagny
Merceuil	A Bénard	PS	21	18	3
Montagny	L Bijard	Ms	21	17	4
Merceuil	R Lassalle	GS	24	16	8
Montagny	C Millot	CP	25	18	7
Merceuil	A Loisy	Ce1	29	16	7
		Ce2	23 6	2	4
Merceuil	V Vaudoisey	Ce2	27	11	4
		Cm1	15 12	9	3
Montagny	L Vercellone	Cm2	27	16	11
		totaux	174	123	51

Le RPI regroupe au total 174 élèves répartis sur 7 classes, ce qui fait une moyenne de 24.39 enfants par classe.

101 enfants sont scolarisés sur la commune de Merceuil, 73 sur la commune de Montagny.

Comme nous pouvons le constater, et ce malgré les ouvertures, les effectifs des classes élémentaires sont particulièrement importants : de 25 à 29 élèves. L'arrivée en début d'année d'un nombre important de jeunes élèves issus du voyage a fait varier ces effectifs à la hausse.

Les enfants domiciliés sur **Merceuil représentent plus de 70%** de nos effectifs (60% il y a deux ans à titre de comparaison). Moins de **30% habitent Montagny** ou ses hameaux. Nous comptons **2%** d'enfants bénéficiant d'une **dérogation** (soit 4 enfants au total): ils viennent généralement de communes qui ne peuvent offrir un service périscolaire. Ces dérogations ont toutes été accordées par la commune de Montagny les Beaune, c'est la raison pour laquelle ces enfants apparaissent dans les effectifs de Montagny.

Perspectives à moyens et longs termes

En fin d'année, la classe des années 2000 part pour le collège, ce qui va indéniablement alléger les effectifs de l'école. En effet, 27 enfants sont susceptibles de nous quitter alors que, si l'on se base sur l'état civil des communes, 9 petits de Merceuil et 8 petits de Montagny nés en 2008 vont faire leur entrée à l'école en 2011, soit 17 élèves.

A noter pour les années suivantes : 12 enfants de Merceuil en 2009, 8 pour Montagny, soit 20 petites sections pour l'année 2012 alors que seuls 12 enfants risquent de quitter l'école cette année-là.

Nos effectifs resteront donc élevés les prochaines années à venir.

Base élève: rappel

Les élèves sont enregistrés sur une base académique appelée base élève. Les renseignements y sont apportés par mes soins et ne concernent que des domaines généraux comme les adresses, les numéros de téléphone des familles et la poursuite de la scolarité. Aucune autre information n'est saisie. Cette base est sécurisée. Les parents sont informés lors des inscriptions de son existence. Cette base est également un outil

de travail pour le directeur : elle permet l'édition de certificats, de listes diverses, la remontée à l'académie de toutes les informations concernant les effectifs...

III. LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

La communauté d'agglomération Beaune Côte et Sud intervient dans deux secteurs : le transport scolaire et le périscolaire :

- Le transport scolaire

Chaque enfant utilisant le bus scolaire doit avoir une carte de transport. La demande de brochure est faite auprès de la directrice. Le Maire de la commune valide la demande de transport et transmet la documentation à la directrice de l'école qui avise la décision et renvoie les papiers au service des transports de la communauté d'agglomération.

Cette année, **96 cartes de bus** ont été demandées et accordées.

- sens aller : Morteuil, Merceuil, Cissey, Laborde au Bureau, Montagny, Laborde au bureau, Cissey, Merceuil.
- Sens retour : Montagny, Laborde, Cissey, Merceuil, Morteuil, Cissey, Laborde, Montagny

Rappel :

- Le transport ne doit concerner que les enfants qui n'habitent pas dans le même village que leur école. L'utilisation des transports est exclusivement scolaire.
- La conductrice ou l'accompagnatrice ne peut laisser descendre un enfant de maternelle sans la présence d'un adulte : parent ou responsable autorisé à prendre en charge l'enfant. En cas de non respect de cette consigne, l'enfant sera ramené à la garderie de la commune concernée.

A noter : des exercices d'évacuation du bus ont été organisés en mars dernier pour l'ensemble des élèves de l'élémentaire. Par conséquent, cette année, ne seront concernés que les enfants de cp. (Exercice prévu le 22 novembre)

Une représentante de parents d'élèves s'interroge sur l'absence de ceinture dans certains bus. Nous avons déjà posé cette question aux compagnies de bus qui nous ont expliqué que cela dépendait de l'âge du bus et que ça n'était pas obligatoire.

- le périscolaire : cantine et garderie.

Le transfert de compétences Mairie-communauté d'agglomération est désormais définitif à Merceuil. Les tarifs ne seront plus par conséquent différents de ceux de Montagny les Beaune. Les conseillers municipaux expliquent également que les locaux appartiennent toujours à la Mairie, mais que les travaux dépendront dorénavant de la communauté d'agglomération.

IV. REGLEMENT INTERIEUR

La directrice lit le règlement intérieur du R.P.I . Voir pièce jointe.

Ce règlement reprend un certain nombre de points importants comme les horaires, le stationnement, les absences... quelques modifications sont apportées par l'ensemble du conseil. Le règlement est ensuite approuvé à l'unanimité.

Une charte internet doit à nouveau être indexée au présent règlement.

V. RYTHME SCOLAIRE ET AIDE PERSONNALISEE

Depuis la rentrée scolaire 2008, la durée hebdomadaire de l'enseignement scolaire dans le premier degré est fixée à 24 heures dispensées à tous les élèves, auxquelles s'ajoutent 2 heures au maximum d'aide personnalisée pour les élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages.

Les « 24 heures » sont réparties sur quatre jours à raison de six heures les lundi, mardi, jeudi, et vendredi.

Sur l'école de Montagny les Beaune: l'aide personnalisée a lieu tous les jours de 11H45 à 12H25 en fonction des cantines des enfants et des disponibilités des enseignants, tandis que sur l'école de Merceuil, elle a lieu les lundis et jeudis de 13H00 à 13H 50.
Il n'y a pas d'aide personnalisée la semaine avant les vacances et après (préparations et bilans)

L'aide personnalisée peut relever de trois types d'intervention :

- la prévention de la difficulté
- l'accompagnement et le renforcement des apprentissages
- la re-médiation comme réponse à une difficulté repérée.

L'aide personnalisée est définie pour un élève pour une période.

Les familles ont été informées du dispositif en septembre lors des réunions de rentrée. Leur adhésion est indispensable et leur accord de principe est demandé sur la fiche de renseignements.

Il est ensuite complété par une information complémentaire et une autorisation parentale pour une période fixée, le cas échéant.

A l'école maternelle, l'aide personnalisée s'adresse essentiellement aux enfants de grande section pour l'instant. Les maîtresses de PS et MS interviennent donc en classes élémentaires.

VI.SECURITE

- LA SÉCURITÉ INCENDIE

Une discussion est engagée sur les risque incendie et les mesures d'évacuation.

Le cas de la classe de CM2 à Montagny les Beaune nous interpelle à nouveau de par l'absence de sortie de secours à proprement parler.

Des exercices d'évacuation devront être organisés.

L'ensemble du conseil s'accorde sur la nécessité d'installer des détecteurs de fumée dans nos locaux scolaires. (Y a-t-il des obligations en la matière ?)

- LE P.P.M.S (PLAN PARTICULIER DE MISE EN SURETE EN CAS DE RISQUE MAJEUR)

1) Présentation du P.P.M.S (RAPPEL)

Le P.P.M.S est un document opérationnel propre à chaque école qui doit permettre, en cas d'accident majeur, de mettre en sécurité les élèves et les personnels et d'être prêt à mettre en place les directives des autorités en attendant les secours.

Il est donc obligatoire de doter chaque école d'un plan de mise en sûreté auquel il faudra se référer en cas d'accident majeur.

Les risques auxquels les écoles du RPI pourraient être confrontées peu nombreux :

- Il y a les risques dits généraux auxquels peuvent être confrontées toutes les écoles de France : tempête, séisme, risque nucléaire.
- Et des risques dus à la présence de l'autoroute à proximité à savoir le transport des matières dangereuses.

Les valises de matériel ne sont pas encore prêtes. (radio, eau, seau, mouchoirs...)

2) La mise en place du P.P.M.S

En temps scolaire, l'alerte est déclenchée par la directrice de l'école qui est :

- Prévenue par les autorités (mairie, préfecture, police, gendarmerie, IA...)
- Témoin d'un accident pouvant avoir une incidence majeure pour l'école et son environnement.

Des mesures de confinement sont alors mise en place : chaque école ayant son référent, sa salle, et un poste de radio réglé sur Radio France Bourgogne et de l'eau en bouteille. (à régler).

Doc Les parents ne doivent pas venir chercher leurs enfants à l'école. Une fiche d'information leur sera distribuée à la suite de ce conseil d'école (présentation de ce document) pour connaître la marche à suivre.

- Restez chez vous : vous êtes plus en sécurité à l'intérieur qu'à l'extérieur.
- Ecoutez la radio qui est le meilleur moyen d'avoir des informations.
- Ne prenez pas votre voiture

- Ne téléphonez pas à l'école : les lignes doivent rester libres pour les secours et les autorités, les enseignants sont très occupés à mettre leurs enfants à l'abri. Si votre enfant est blessé, vous seriez prévenus par les autorités.
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école : ils sont plus en sécurité que chez vous. Le but est de ne pas entraver au bon fonctionnement des secours. En cas d'entrave grave, des responsabilités pourraient être recherchées par les autorités.

VII.LA SANTE A L'ECOLE

1/ LES VISITES MEDICALES

Au cours de leur scolarité, les élèves sont sensés être soumis à différentes visites médicales:

- les petites sections doivent être vus par la PMI (Protection médicale infantile)
- les grandes sections de maternelle par le médecin scolaire, madame Blanc.

« La première visite obligatoire et individuelle intervient en grande section de maternelle ou au cours préparatoire (C.P.), dans la sixième année de l'enfant. Elle est effectuée par les médecins de l'éducation nationale en présence des parents [...]

Cet examen médical complet comprend le repérage précoce des signes pouvant entraîner des difficultés ultérieures d'apprentissage, tels que les problèmes visuels, auditifs, les troubles du langage ou du comportement, le dépistage systématique des handicaps ou l'information pour la prévention de l'obésité. Il a également pour objet de prévenir et de détecter les cas d'enfants maltraités.

Les observations du médecin sont inscrites sur le dossier médical scolaire et sur le carnet de santé qui possèdent un caractère confidentiel.

- Les ce2 doivent quant à eux subir un examen sensoriel par une infirmière. Il comprend une pesée, le calcul de l'imc, la recherche de troubles auditifs, visuels, l'examen de la vision des reliefs et des couleurs, le contrôle de l'état dentaire, le contrôle du suivi vaccinal.
- En outre, tous les enfants qui possèdent un PAI, projet d'accueil individualisé, l'ont vu être reconduit en début d'année par la signature du médecin scolaire, sur prescription de leur médecin de famille. Il s'agit très souvent d'enfants souffrant d'asthme ou d'allergies alimentaires. Cette année, certains enfants bénéficient d'une autorisation médicale : par exemple en cas d'asthme à l'effort, l'enfant peut s'administrer un peu de ventoline.

VIII. CREDITS DE FONCTIONNEMENT ET COOPERATIVE SCOLAIRE

LES CREDITS DE FONCTIONNEMENT

Les mairies de nos deux villages mettent à disposition des enseignants des crédits de fonctionnement qui visent à couvrir toutes les nécessités matérielles: petites fournitures, cahiers et manuels.

Ces crédits fonctionnent en année civile.

A titre indicatif, pour l'année 2010, nous avons reçu 53 euros par enfant. Cette somme est répartie par classe sur deux périodes (la période de janvier à juin, la plus importante, et la période de septembre à décembre), en fonction du nombre d'élèves.

LA COOPERATIVE SCOLAIRE

Chaque école possède sa propre coopérative scolaire: ainsi y en a-t-il une sur Montagny et une autre sur Merceuil. Elles sont gérées par des enseignants mandatés par un organisme de gestion, l'occe, organisme qui vérifie chaque année l'état des comptes postaux et les bilans, et veille à la bonne utilisation de l'argent. Le mandataire sur Montagny est madame Bijard et moi-même pour Merceuil.

Cette coopérative scolaire est alimentée par:

- les subventions des mairies
- les dons des amis des écoles, association de parents d'élèves particulièrement active

- les cotisations es parents en début ou en cours d'année. A noter: nous tenons à laisser cette cotisation au bon vouloir de chacun et non obligatoire. Il faut néanmoins que chaque parent d'élève prenne conscience que c'est un fond très important pour les écoles et que chaque enfant nous coûte le prix d'une cotisation OCCE (soit 1, 55 euros)
- Les recettes des différentes manifestations: ventes diverses (photos,...), kermesse...

A quoi sert-elle?

La coopérative scolaire sert à acquérir de la documentation, des livres pour les petites bibliothèques de classe, du matériel pour le travail manuel (arts plastiques, cadeaux de fête des mères ou pères...), des biens durables tels qu'appareils photos, lecteurs de dvd ou matériel d'EPS. La coopérative participe aussi au financement de sorties ou de spectacles, de goûters et de fêtes (fête de Noël).

Bilan financier de la coopérative de Merceuil:

Nous avons dépensé en tout 6761.40 euros (dont 5762.65 pour les activités éducatives, 490.54 pour du bien durable comme du matériel vidéo et hifi, du matériel d'eps, et 329.25 pour l'achat de produits à revendre- photos) et nous avons « récolté » au total 7713.53 euros (dont 3412.05 euros de cotisations parents et 3279.54 euros de vente de photos et les subventions de la mairie -800- et des amis des écoles qui ont financé 50% de beaucoup de sorties))

Sur Merceuil, nous avons donc plus récolté que dépensé puisque nous sommes à +952.13. Néanmoins, certaines factures concernant l'an passé ne sont pas encore débitées, et nous avons cette année le spectacle de Noël à payer.

Bilan financier de la coopérative de Montagny: Montant des charges: 13569.62 mntant des produits: 12572.62.Ce qui fait un déficit de 997.60 euros sur l'année.

Ne sont présentés ici que les « mouvements » sur l'année.

Chaque coopérative dispose d'une somme d'argent raisonnable sur un compte postal.

IX. PROJETS DES CLASSES

● **Les rendez-vous culturels :**

- **Jazz à Beaune** : la classe de cp a assisté à deux concerts de jazz dans le cadre du festival Jazz à Beaune. Au programme : présentation d'instruments, histoire du Jazz et jazz manouche.
- **Projet sur la vigne et le vin** : la classe de ce1 ce2 s'est intéressée à la vigne et au vin en cette période de vendange : l'évolution de la vigne au fil de l'année, la fabrication du vin, la fabrication de tonneaux... des sujet abordés avec des documents édités par le BIVB et à travers deux sorties scolaires : l'une à la cuverie et dans les vignes du domaine R Rossignol où travaille F Lalauze, l'autre à la tonnellerie Damy le 22 octobre dernier.
- **École et cinéma**: l'ensemble des enseignants du RPI souhaitent participer au projet. L'objectif est de proposer aux élèves des films différents de ce qu'ils peuvent voir habituellement et de retravailler sur certains aspects cinématographiques de chaque production. Les films proposés sont les suivants:
 - cycle 1: 1.2.3 Léon
 - cycle 2: Le Chien Jaune de Mongolie, Mon voisin Totoro, le Magicien d'Oz
 - cycle 3: Sidewalk Stories, Jiburo
- **Théâtre** : la classe de cm2 assistera à deux représentations
 - *En attendant le petit poucet* : le 26 novembre au théâtre de Beaune
 - *Le petit Prince* : A Chalon-sur-Saône en janvier.
- **Récréart** : La classe de grande section de Rachel Lassalle a été retenue pour travailler avec un artiste dans le cadre de récréart. Un projet sera donc élaboré avec cet artiste qui interviendra une dizaine de fois dans la classe.

● **Rendez-vous sportifs :**

- **piscine:** la classe de ce1 ce2 et ce2 cm1 a bénéficié d'un cycle en ce début d'année à raison de deux séances par semaine, les mardis et jeudis. Les enfants ont beaucoup évolué pendant ce cycle « intensif ». Merci aux municipalités qui financent le bus et les entrées de la piscine municipale.
- les classes élémentaires participeront comme l'an passé au **cross** annuel de Meursault le 25 mars 2011
- et à la rencontre **athlétisme** de Sainte Marie la Blanche le 19 mai 2011
- Les enseignantes des classes maternelles reconduisent le projet **athlétisme** sur Merceuil en mai ou juin avec d'autres classes du secteur.
- La classe de Grande section est inscrite pour une rencontre **jeux traditionnels**.
- Les cm2 profiteront d'un cycle **Voile** au lac de Montagny avec Ghislain Brugnot du 20 au 24 juin 2011. (1030 euros)

- **Rendez-vous musical :** les classes élémentaires du rpi ont été retenues pour participer au projet école en chœur : il s'agit d'un projet sur l'année qui consiste en l'apprentissage de chants qui seront présentés lors d'un concert avec d'autres écoles (Ruffey et Sainte Marie) et accompagnés de musiciens (De l'eau plein les chaussettes)

Rendez-vous pris le 24 mai 2011 à la salle de fêtes de Vignoles. (concert de 14h30 à 15h30)

● **manifestations:**

- **Marché de Noël :** du nouveau cette année : une coopération école et association pour organiser le premier marché de Noël du RPI le dimanche 5 décembre 2010. Vente de petits objets de décoration de Noël, dépôt vente de décoration, vente de gâteaux, de boissons chaudes, chants de Noël...

- **fête de Noël :** **Doc**

Nous ferons appel cette année à une compagnie de Besançon, la compagnie Oui Mais NON, pour notre spectacle de Noël. Le spectacle est intitulé *Milie la souris*, et est adapté aux enfants de la maternelle au cm2. Il sera présenté le jeudi 16 décembre à la salle des fêtes de Montagny. Un goûter suivra dans chaque école le jeudi après-midi.

Le spectacle de Noël est financé par la coopérative scolaire, tandis que les petits cadeaux sont pris en charge par les amis des écoles.

- Une fête de **Carnaval** sera organisée comme chaque année.

- **Kermesse :** la salle des fêtes de Montagny les Beaune a été réservée le 17 juin 2011.

X. QUESTIONS DIVERSES

Une représentante de parents d'élèves de la classe de ce2 cm1 prend la parole concernant les soucis répétés avec un enfant de cette classe. Beaucoup de parents s'interrogent sur ce que leur décrivent leurs enfants.

DEMANDES DIVERSES AUX MUNICIPALITES

- aux deux municipalités : détecteurs de fumée (voir précédemment le paragraphe sécurité)

MERCEUIL

- **Ecoles maternelles de Merceuil.** Il n'y a qu'une seule **Atsem** pour deux classes qui sont géographiquement éloignées. Du coup, l'evs (employée vie scolaire de l'Education Nationale) joue un rôle d'atsem : hors, elle n'est employée que 20h00 par semaine, ce qui fait qu'elle ne peut plus intervenir dans les autres classes, en particulier auprès du directeur ; de plus le poste ne sera pas renouvelé en cas de départ de cette personne qui recherche un emploi plus porteur.

Sans doute faudra-t-il prévoir un recrutement supplémentaire à la rentrée prochaine.

- **Salle de motricité** pour les maternelles du grand sapin : la salle des fêtes a été proposée depuis l'ouverture de la classe. Le problème est que cette salle n'est pas tellement adaptée (sol particulièrement), qu'elle est assez loin, et qu'il n'est pas possible d'y entreposer du matériel. De plus, comment faire pendant les travaux de celle-ci ? Les conseillers municipaux de Merceuil nous informent qu'il sera impossible d'utiliser les locaux de la cantine garderie comme cela est demandé. Aucune solution n'est pour l'instant trouvée. Si la nouvelle salle des fêtes est à nouveau mise à disposition des enseignants suite aux travaux, serait-il possible de prévoir un endroit où laisser le matériel ?
- Ecole des cerisiers : les **extracteurs** ne marchent plus depuis la rentrée. Cela a été signalé en Mairie et auprès des cantonniers. Mme Bénard en profite pour demander une nouvelle expertise concernant le radon suite au changement de ses fenêtres afin de voir si ces travaux ont eu le même impact qu'à l'école des cerisiers.
- La sonnette de l'école des cerisiers ne fonctionne plus et devrait être remplacée.
- Ecole du grand sapin : les représentants de parents d'élèves mentionnent à nouveau le problème des cailloux dans la cour d'école du grand sapin. Des enfants rencontrent des problèmes d'entorses. Soucis de propreté des enfants et des locaux.
- A l'inverse : dans la cour de l'école du tilleul, il faudrait remettre des cailloux. Même soucis à l'école des cerisiers où une flaque d'eau énorme se forme en cas de pluie.

MONTAGNY :

- Des petites chaises de la classe maternelle devront être remplacées.
- Le projet de nouvelle école n'a pas changé. L'obtention du permis de construire a pris plus de temps que prévu mais est aujourd'hui accordé. La mise en service de l'école pour la rentrée 2011 est néanmoins fortement compromise. Les travaux devraient débuter en avril 2011.

La séance est levée à 20h10.

Signature de la directrice :